



Lettre d'informations d'Ayn

Septembre 2025

- Réunion publique - Élections municipales 2026 -



Tous les habitants et habitantes d'Ayn sont invités à prendre part à cette réunion publique qui se tiendra en deux temps :

1. Information réglementaire sur les modalités des prochaines élections municipales : mise en œuvre de la loi du 21 mai 2025 sur le mode de scrutin pour le Conseil Municipal, et composition du futur Conseil Communautaire ;

2. Temps d'échange citoyen sur l'avenir d'Ayn : les élus actuels seront présents pour répondre à vos questions sur les actualités communales et les éléments de contexte.

Par la suite, tout groupe ou personne qui souhaite organiser une réunion électorale en vue de présenter un projet ou des candidatures peut le faire : contacter le secrétariat de mairie pour réserver la salle des fêtes.

Tél 09 62 58 75 66 secretariat@ayn.fr

Secrétariat de mairie
lundi de 9h00 à 12h00
jeudi de 13h00 à 17h00
2^e samedi du mois
de 10h00 à 12h00

ayn.fr

 [AynEnSavoie](https://www.facebook.com/AynEnSavoie)

Bibliothèque
mercredi de 10h00 à 12h00
samedi de 10h00 à 12h00
bibliotheque@ayn.fr
 [LaPtitteBibli](https://www.facebook.com/LaPtitteBibli)

Rencontre avec les élus sur rendez-vous
Astreinte en cas d'urgence seulement : 06 37 59 17 69

- Décisions du Conseil Municipal -

Séance du 20 mai 2025

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 avril 2025
2. Validation d'un devis de 7 057,54 € TTC pour l'entretien des routes communales
3. Validation d'un devis de 6 216,00 € TTC pour le fauchage et l'égavage de la voirie communale
4. Attribution du lot 1 (Déconstruction - Sous-œuvre) du marché du lieu de convivialité à l'entreprise PERROUSE CONSTRUCTION pour 102 367,91 € TTC ; déclaration des lots 2 à 10 infructueux
5. Refus de déposer une demande de défrichement en forêt communale pour un nouveau décollage de parapentes en l'absence d'évaluation environnementale
6. Création d'un emploi non permanent pour renforcer temporairement l'équipe périscolaire
7. Attribution d'une subvention de 150,00 € TTC à l'association Les Gosses du Lac pour « La Belette Festival »

Séance du 26 juin 2025

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025
2. Point ajourné
3. Décision de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur des parcelles en vente
4. Acquisition de parcelles en vue de la reconstruction du chemin du Mignon pour un montant total de 200,80 €
5. Attribution d'une subvention de 150,00 € TTC à l'association ECAPS pour le salon du livre « Aiguebe'lettres »

6. Attribution du marché de restauration scolaire à l'entreprise Cuisine Authentique
7. Validation de la convention avec l'association « Les Chatvoyards » pour la gestion des chats errants

Séance du 22 juillet 2025

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 juin 2025
2. Attribution des lots 2 à 10 du marché du lieu de convivialité pour un montant total de 313 232,28 € TTC
3. Point ajourné
4. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2^e classe suite à la réussite à l'examen professionnel de la secrétaire générale de mairie
5. Modification de la grille tarifaire des services périscolaires
6. Validation des coupes ONF en forêt communale pour l'année 2026
7. Suspension du mandat donné au Comité Départemental de Vol Libre pour l'étude d'un éventuel nouveau site de décollage au Banchet suite à de nouveaux éléments de contexte

N.B. Les éléments présentés ci-dessus ne sauraient rendre compte intégralement des délibérations du Conseil Municipal. Les personnes intéressées se reporteront utilement aux comptes-rendus de séances disponibles en mairie et sur ayn.fr.

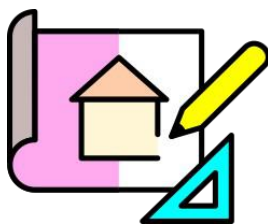


- Gestion des chats errants -

Une nouvelle association intervient sur la commune, dans le cadre d'une convention établie avec la mairie. Toutes les infos dans la plaquette ci-contre.

L'association recherche une ou deux personnes volontaires pour assurer le relais localement.

- Contrôles d'urbanisme -



Suite aux contrôles réalisés pendant l'été, plusieurs procès-verbaux ont été dressés. Les personnes concernées les recevront prochainement par courrier.

Il est à noter que la plupart des infractions concernent de petits travaux réalisés hors procédure d'urbanisme mais heureusement facilement rattrapables. Rappelons que toute modification de l'aspect extérieur du bâtiment doit faire l'objet d'une Déclaration Préalable en mairie et, dans tous les cas, être conforme au PLU.

En particulier, l'installation de dispositifs type climatiseurs et pompes à chaleur est régie par l'article R.5.4 du PLU. Une fiche pratique dédiée a été réalisée pour vous aider dans la préparation de votre projet.

ARTICLE R.5.4. - INTÉGRATION DES DISPOSITIFS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

[...]

Les équipements tels que pompes à chaleur, climatiseurs, etc. sont autorisés en façade sous réserve de ne pas être visibles depuis l'espace public et de ne constituer aucune gêne, pour le voisinage (bruit notamment).

[...]

Attention : si vous souhaitez vendre votre bien, vous devrez fournir les certificats de conformité des différents travaux que vous avez effectués. Ces certificats sont délivrés par la mairie à l'issue des travaux.

Les liens utiles sont disponibles sur le site de la commune : www.ayn.fr/urbanisme, ou accès rapide par le bandeau en haut du site.



La gestion des chats errants



Je suis propriétaire de chats

Je fais stériliser et identifier mes chats
→ chez mon vétérinaire habituel
→ chez un vétérinaire partenaire de Chatvoyards (tarifs préférentiels en passant par l'association)



Je suis volontaire pour participer à la gestion des chats errants

Je prends rendez-vous avec un vétérinaire partenaire de Chatvoyards.
et/ou

J'installe une cage un peu avant le rendez-vous. Je récupère la cage dès qu'un chat est pris et je la couvre pour le calmer.

et/ou

J'emmène le chat chez le vétérinaire et je le récupère après l'opération. Je le garde sous surveillance aussi longtemps que l'anesthésie fait effet.

et/ou

Je nourris les chats errants toujours au même endroit, dans la cage quand elle est présente.



Contacts

Mairie - secretariat@ayn.fr - 09 62 58 75 66

Les Chatvoyards - chatvoyard@gmail.com - 06 61 19 71 22

- Le mot du Comité des Fêtes -

Cette année encore, AYN Comité des Fêtes a eu le plaisir de partager de beaux moments conviviaux avec vous !

Le 10 mai avec la Fête du Jardin, organisée par la commune. Quelle réussite ! Pour cette dixième édition, le public est venu en nombre, si bien que notre buvette et notre stand de restauration ont été littéralement débordés tout au long de la journée. Un vrai signe que cet événement a trouvé sa place et séduit bien au-delà de notre commune.

Le 20 juillet, place à notre traditionnelle Pétanguette sur la place du village. Malgré un temps capricieux au démarrage, le soleil et la bonne ambiance ont vite pris le dessus. DJack, accompagné de Carolina au violon, a su enflammer la soirée avec une ambiance sonore et visuelle incroyable, notamment grâce à un

superbe jeu de lumières qui a illuminé notre mairie d'AYN.

Nous avons également poursuivi nos sorties bénévoles. Après la visite du vieux Chambéry et un bon repas au restaurant La Branche le 29 Mars, nous avons choisi dernièrement une destination tournée vers les plus jeunes... et les grands enfants que nous restons tous ! Direction le Festival du Grand-Bornand – Au Bonheur des Mômes. Les participants ont pu profiter des spectacles, manèges, déambulations festives et personnages hauts perchés. Une sortie magique et joyeuse pour petits et grands.



Ayn - comité des fêtes à l'œuvre
10^e Fête du Jardin et des Produits Locaux



La pétanguette sous le soleil



**Sortie au Grand-Bornand
pour le festival Au Bonheur des Mômes**



**Sortie au Grand-Bornand
pour le festival Au Bonheur des Mômes**

Enfin, impossible de passer sous silence les Intervillages, organisés samedi 30 Août à Gerbaix dans un cadre très convivial. La formule, plus légère, proposait trois jeux. Notre équipe d'Ayn, en duo avec Novalaise, avait imaginé une épreuve d'agilité. Tous se sont pris au jeu, et nos participants ont brillé... jusqu'à décrocher à nouveau le trophée des Intervillages ! La soirée s'est conclue dans la bonne humeur autour d'un délicieux cochon à la broche accompagné de pommes de terre grenailles, dans l'ambiance musicale des Oiseaux du Banchet.

Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui participent à ces moments festifs, que ce soient en tant que bénévoles, joueurs, spectateurs ou danseurs. Grâce à vous, l'esprit convivial et festif de notre village perdure et grandit d'année en année !

On se dit à début 2026 pour notre tournoi de belote et l'Assemblée générale annuelle.

N'hésitez pas à vous manifester si vous voulez rejoindre la bande :

ayncomitefetes@gmail.com

Sarah, Présidente.



Visite du vieux Chambéry



Les Jonquilles adultes championnes des intervillages 2025

Les enfants se sont classés à une très honorable 3^e place

- Carton plein au RPI -

En cette rentrée 2025, le RPI Ayn-Dullin fait le plein avec 99 enfants inscrits :

- DULLIN
 - Classe de M. ARNAUD
 - Petite section : 8
 - Moyenne section : 18
 - Classe de Mme PELON
 - Grande section : 10
 - CE1 : 13
- AYN
 - Classe de Mme VITTOZ
 - CP : 8
 - CE2 : 15
 - Classe de Mme CAMPOURCY
 - CM1 : 12
 - CM2 : 15

12 enfants scolarisés en CM2 l'année dernière intègrent le collège de l'Épine à Novalaise.



Les confitures du Lacaz

10^e Fête du Jardin et des Produits Locaux



Damian Maraîchage

10^e Fête du Jardin et des Produits Locaux



Sylvestre le Ménestrel

10^e Fête du Jardin et des Produits Locaux



Visite de la Fermeuh d'AYN

10^e Fête du Jardin et des Produits Locaux



Les Saveurs du Charmant Som
Corinne WOLF et Gilbert GUIGUE,
conseillers départementaux
Cédric VIAL, sénateur
Claudine TAVEL, maire de Novalaise
Marina FERRARI, députée

10^e Fête du Jardin et des Produits Locaux

- Coup de chaud au Banchet -

Le col du Banchet a été l'objet de bien des attentions cet été, plus surprenantes les unes que les autres.

Fin juin, l'abri qui se trouvait en haut du mur d'escalade a été vandalisé, ce qui a conduit à sa destruction. Bois cassés, ferrailles tordues, l'hypothèse la plus plausible est celle d'un acte de malveillance : la structure aura été mise à terre en tirant dessus à l'aide d'un véhicule.

Pour mémoire, cette cabane avait été érigée lors du festival Archinature en 2020. À l'issue d'ateliers participatifs, elle avait été construite par les collectifs lauréats du concours. Les enfants de l'école avaient participé à la fabrication des briques en terre crue. À la fin du festival, le conseil municipal avait fait le choix de conserver cette cabane, étant donné son esthétique intégrée au site, le point de vue qu'elle offrait depuis le belvédère, et l'ombre qu'elle prodiguait aux promeneurs.

La structure avait été inspectée quelques semaines auparavant par les services de la CCLA qui, ayant conclu à son parfait état, avaient prévu de refaire la couverture dans l'été.



Plus étrange, une croix a été érigée pendant l'été au sommet de la falaise. Aucune demande ni revendication n'est parvenue en mairie à ce jour.

Rappelons que l'érection de monuments religieux dans l'espace public (a fortiori sur une parcelle communale) est contraire à la loi de 1905.

Fin août, un feu a été allumé, toujours sur le même site. Les motivations exactes des auteurs de sont pas encore connues, l'enquête étant en cours. Quoi qu'il en soit, le feu s'est rapidement propagé aux herbes sèches et aux broussailles. La commune remercie les témoins présents sur place et qui ont immédiatement donné l'alerte. Grâce à eux, les pompiers de Novalaise sont rapidement intervenus et seuls environ 500 m² de broussailles ont brûlé. La forêt communale a eu chaud !



- Rappels de saison -

Élagage

En prévision des chutes de neige cet hiver, il est recommandé d'élaguer les arbres en bordure de voirie, ou *a minima* de faire vérifier l'état des branches par un professionnel.

La responsabilité des propriétaires peut être engagée en cas d'accident.

Déchets végétaux

L'écobuage et le brûlage de déchets végétaux (frais ou secs) sont interdits dans tout le département de la Savoie (450 € d'amende).

Des dérogations sont possibles en cas de besoin impératif (parasites, maladies, etc.), sauf pendant les épisodes de sécheresse et/ou de pollution. Les demandes sont

à formuler en mairie et examinées en préfecture.

Tous les déchets végétaux, à l'exclusion des tontes de pelouse, peuvent être déposés librement sur la plateforme de Novalaise (zone du Goutier). Le broyat produit est récupérable tout aussi librement, et gratuitement.

Eaux pluviales et verglas

D'une façon générale, les eaux de pluie (toiture ou ruissellement), ne doivent pas arriver sur la voirie.

Cela est particulièrement important en hiver, quand les températures basses peuvent provoquer la formation de plaques de verglas.

Si besoin, rapprochez-vous de la mairie pour voir ce qui est faisable.



Feu ! (La Grande Magouille)
Festival Les Nuits d'Été



Musique envoûtante pour église réverbérante
(Quatuor Béla) Festival Les Nuits d'Été



Feu ! (La Grande Magouille)
Festival Les Nuits d'Été



Feu ! (La Grande Magouille)
Festival Les Nuits d'Été